

CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRELACS

**Séance du 20 août 2018**

**Convocation du** : 13 juillet 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le VING AOUT,

Le Conseil Municipal d'Entrelacs dûment convoqué s'est réuni à 20 heures 00 en session ordinaire à Salle plurivalente, groupe scolaire l'Albanaise sous la présidence de Monsieur Bernard MARIN, Maire.

**PRESENTS** : Bernard MARIN, Claude GIROUD, Yves GRANGE, Christophe DERIPPE, Jean-François BRAISSAND, Henri GARNIER, Joëlle PILLET, Françoise BAISET-BOYRIES, Christian ANDRÉ, Jean-Luc BICAND, Monique BIENFAIT, Fernand BONTRON, Hélène BRUDER, Jean-Jacques BUGNARD, Hervé COLLET, Jacques DEVERS, Gilbert DUCLOZ, Eric DURET, Myriam FORRAT, Monique GARCIAZ, Chrystel GINET, Serge GIRARD, Jean-Marc GUIGUE, Sandrine LERDA, Isabelle LERGES, MAYEN Marie-Noëlle, Michelle MESSAGEOT, Isabelle RENAUD, Jean-Christophe RASSAT, Jean-Luc ROSSILLON, Bernard SERPOLLET, Roland TOINET, Martine TOUSSAINT, Michel VERGUET.

**EXCUSES avec procuration** : Dominique SARDET à Joëlle PILLET, Marie-Thérèse MERTZ à Isabelle RENAUD, Michel DUCROZ à Monique BIENFAIT.

**ABSENTS OU EXCUSES** : Marie-Dolorès REVIL, Claude ABRY, Dominique SARDET, Hervé ANDRÉ, Arlette BELLEVEGUE, Fabien BERTHET, Jean-Paul BONTRON, Patrick BORNENS, Virginie BOUVIER, Aline BRETON, Ludovic BUSSARD, Martine CLARET, Ginette COGNARD, Séverine DEJEUX, Florence DUCHENE, Michel DUCROZ, Alain DUPANLOUP, Gilbert FARNIER, Aurélie FINNAZ, Frédérique GALBAN, Monique GERBELOT, Hervé GROS, Aurélie JOLY, René LAMBERT, Jean LEBLOND, Gérard LEGER, Jean MARIE, MAZZACANE Danièle, Marie-Thérèse MERTZ, Jean-Claude MIGUET, Christine MILLIOZ, Annie MIRABE, Patricia NEHLIG, André ORTOLLAND, Marie-Christine PAGET, Lionel QUAY, Anthony RAISIN, Jean-Luc NONGLATON, Régis PETELLAT, Laurent PROFIT, Jean-François RINALDI, Cécile REY, Jean-Paul SIMON, Michel TRIQUET, Patrick TRUCHE.

Après appel nominal des présents, Monsieur le Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice. En application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », Monsieur le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Il renvoie la séance au lundi 27 août 2018 à 20 heures.

Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

Fait à ENTRELACS, le 21 août 2018

Bernard MARIN  
Maire

